

M. FIELDING : Trois ou quatre dans chaque bureau. L'augmentation sera d'environ \$100 chacun. Je sais que l'honorable député (M. Foster) considérerait chacune de ces augmentations comme méritée.

M. FOSTER : Pas d'objection.

M. FIELDING : Notre crédit pour l'impression des billets du Dominion était de \$110,000. Ce crédit est porté à \$130,000. La dépense réelle en 1903-1904 a été de \$129,000. L'expérience nous a prouvé que la somme que nous demandons est nécessaire. La Chambre sait, car nous en avons parlé au cours d'une discussion sur les crédits supplémentaires de l'année dernière, que nous nous efforçons d'améliorer la condition de notre circulation en émettant des billets plus propres. Cette réforme, je suis fier de le dire, est appréciée.

M. BERGERON : Pourquoi n'a-t-on pas demandé la somme totale dès le commencement ?

M. FIELDING : Le crédit a été préparé en mon absence. Il n'était pas difficile de prévoir que le premier crédit ne suffirait pas.

Gouvernement civil—bureau du secrétaire du Gouverneur général—aide aux écritures, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$500.

M. FOSTER : Pourquoi le ministre fait-il cette exception.

M. FIELDING : A cause d'une dame qui est venue d'Angleterre avec Son Excellence et que nous avons payée jusqu'ici. Ce crédit est son traitement pour l'année prochaine.

Ministère de l'Agriculture—augmentation des appointements de A. G. Doughty, architecte du Canada, à \$2,200, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$250.

M. FOSTER : Quand M. Doughty a-t-il été nommé ?

M. FISHER : Le 16 mai 1904.

M. FOSTER : Quel était son traitement ?

M. FISHER : Le plus bas de sa classe, la classe des premiers commis, \$1,900. Mais comme il possède des aptitudes tout à fait spéciales, je ne crois pas que \$1,950 soient une rémunération suffisante pour un fonctionnaire occupant la position d'archiviste.

M. BERGERON : Je connais M. Doughty et je crois qu'il mérite deux fois autant.

M. FOSTER : Pourquoi ne pas l'avoir payé convenablement quand il a été engagé ?

M. FISHER : Le défunt M. Brymner était premier commis. Quand M. Doughty fut engagé, il fut placé au plus bas salaire de sa classe. Je le laissai ainsi jusqu'à aujourd'hui, mais je profite de l'occasion pour lui donner une augmentation.

M. FOSTER : Quel traitement recevait M. Brymner lorsqu'il mourut ?

M. FISHER : Il atteignit presque la limite des premiers commis, \$2,350 ou \$2,400.

M. FOSTER : Quelles aptitudes possèdent M. Doughty ?

M. FISHER : Il est gradué d'Oxford, en Angleterre ; c'est un Anglais qui a vécu quatorze ou quinze ans au Canada. Il était assistant-bibliothécaire au service du gouvernement de Québec et secrétaire d'un des ministres. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques sur le Canada, notamment un sur la prise de Québec, qui est un travail d'érudition.

M. FOSTER : Quel âge a-t-il ?

M. FISHER : Trente-huit ou quarante ans.

Ministère de l'Agriculture—somme supplémentaire nécessaire pour la promotion d'un commis de première classe au rang de premier commis \$3000.

M. FISHER : C'est mon secrétaire particulier.

M. URIAH WILSON : Quel est son traitement ?

M. FISHER : Seize cents piastres ; je propose de réduire ses appointements comme secrétaire particulier, de sorte que le traitement sera le même ; mais il occupera une plus haute position dans le service.

M. FOSTER : Combien d'années a-t-il été dans le service ?

M. FISHER : A peu près huit ans ; il est entré lorsque je devins ministre.

M. FOSTER : En quelle qualité ?

M. FISHER : Comme mon secrétaire particulier et commis de deuxième classe.

M. FOSTER : C'est une promotion assez rapide.

M. FISHER : C'est un homme qui a de grandes aptitudes.

M. FOSTER : Ils en ont tous, vous savez. Je ne mets pas en doute les aptitudes de ce monsieur. Mais il est entré comme commis de 2e classe... à quel salaire ?

M. FISHER : Je crois qu'il fut d'abord secrétaire particulier, mais non employé civil, et qu'il avait un salaire plus élevé que le minimum de sa classe, \$1,100.

M. FOSTER : Quand je devins ministre de la Marine et des Pêcheries et subséquemment ministre des Finances, je croyais avoir été généreux en nommant mon secrétaire particulier clerc de 2e classe à 1,100. Après cela il suivit l'avancement régulier et reçut l'augmentation statutaire.

Voici le cas d'un homme qui, après huit ans de service, est promu à la classe de premier commis, avec le droit d'atteindre